



DÉCENNIE >>> D'ACTION

INVESTIR POUR LES ENFANTS

**Un accélérateur Pour la
Réalisation des Objectifs de
Développement Durable**

2023



BUREAU DU REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION
DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS



BUREAU DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU
SECÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION

DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS

Nous contacter:

Bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général chargée
de la question de la violence contre les enfants

A l'attention de : Permissions

Bureau de la SRSG-VAC des Nations Unies

304 45th Street, 17ème étage,

New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique

Communiquez avec nous:

-  srsg-vac@un.org
-  violenceagainstchildren.com
-  [UNviolenceagainstchildren](https://www.facebook.com/UNviolenceagainstchildren)
-  [un_violenceagainstchildren](https://www.instagram.com/un_violenceagainstchildren)
-  [UN_EndViolence](https://twitter.com/UN_EndViolence)
-  [un-violence-against-children](https://www.linkedin.com/company/un-violence-against-children)

© Bureau de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général
chargée de la question de la violence contre les enfants (OSRSG/VAC)

January 2024

Investir pour les enfants ne peut plus attendre

Trop d'enfants sont laissés de côté et font face à une violence en hausse

Chaque année, plus de la moitié des enfants à travers le monde sont exposés à une forme ou une autre de violence, et les crises, multidimensionnelles et cumulatives, ne font qu'exacerber leur vulnérabilité. Il suffit d'un regard aux faits marquants et aux chiffres pour constater l'ampleur alarmante de la violence qu'ils subissent et qui ne fait qu'augmenter. Pourtant, la violence contre les enfants peut et doit faire l'objet de prévention.

246 millions de filles et de garçons subissent de la violence au sein et à proximité des écoles.¹

Les enfants représentent 35% de toutes les victimes identifiées de la traite.¹⁰

160 millions d'enfants sont impliqués dans le travail et leur nombre est en augmentation du fait du changement climatique.^{2,3}

15% des enfants ont déclaré avoir subi une forme d'intimidation en ligne.¹¹

Au moins 200 millions de filles et de femmes qui vivent aujourd'hui ont subi une mutilation génitale féminine (MGF).⁴

Chaque année environ 12 millions de filles sont mariées dans leur enfance.¹²

Environ 1 adolescente sur 5 a subi de la violence exercée par un partenaire intime.⁵

Le suicide est la quatrième cause de mortalité chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans et chaque année environ 46 000 enfants âgés de 10 à 19 ans mettent fin à leurs jours, soit 1 toutes les 11 minutes.¹³

32 millions de cas d'images d'abus sexuels commis sur des enfants ont été identifiés en 2022.¹⁴

Plus de 2 enfants sur 3 sont soumis à de la discipline violente de la part des personnes ayant à leur charge des enfants.⁶

1 enfant sur 6 vit dans une zone de conflit armé.¹⁵

Plus d'un million d'enfants sont privés de liberté par les responsables de l'application des lois.⁷

1 enfant sur 6 vit dans l'extrême pauvreté.¹⁸

Plus de 30% des enfants ayant un handicap dans 25 pays sont soumis à de la violence et font face à deux fois plus de risques que les enfants sans handicap de subir négligence et/ou abus sexuel, physique ou psychologique.^{8,9}

43,3 millions d'enfants vivaient en situation de déplacement forcé à la fin de 2022.¹⁶

1 milliard d'enfants vivent dans des zones à haut risque de crise climatique.¹⁷

La violence contre les enfants a un immense coût humain et économique

L'impact de la violence contre les enfants est dévastateur et de longue durée. La violence peut générer des réponses toxiques au stress qui vont être la cause de dommages physiologiques et psychologiques à la fois immédiats et de long terme. La violence nuit au développement cognitif des enfants, à leur santé physique et mentale et à leur capacité d'apprentissage. Elle peut avoir pour conséquences la dépression, le trouble de stress post-traumatique, le trouble de la personnalité limite, l'anxiété, les troubles liés à la prise de certaines substances, les troubles du sommeil et de l'alimentation ainsi que le suicide. La violence contre les enfants constitue un problème intergénérationnel dont l'impact perdure souvent à l'âge adulte avant d'être transmis à la génération suivante.

Cette violence a un coût exorbitant. En plus des coûts humains, la violence contre les enfants a aussi des coûts économiques indirects et à long terme, dans la mesure où elle vient saper les investissements opérés pour la santé des enfants, y compris la santé mentale, ainsi que pour l'éducation et les autres secteurs sociaux. Les enfants victimes de violences risquent ne jamais pouvoir réaliser pleinement leur potentiel en termes d'éducation ou de santé, ce qui compromettra leur productivité et revenus futurs.

Les gouvernements doivent aussi faire face aux coûts directs de l'impact de la violence contre les enfants sur leur santé et leur bien-être à court et long terme. Il existe également des coûts substantiels liés au besoin de mettre en place des systèmes de protection de l'enfance et de justice pour répondre aux cas de violence, permettre la réhabilitation des victimes et faire appliquer la loi contre les auteurs de cette violence. Les études nationales d'un certain nombre de pays portent les estimations des coûts économiques de la violence contre les enfants jusqu'à 5% du PIB.¹⁹ Selon une autre source de données la violence au sein et autour des écoles a un impact grave sur les résultats éducationnels, le coût pour la société en termes de pertes de revenus sur la durée de la vie étant estimé à 11 000 milliards de dollars.²⁰

Prévenir la violence contre les enfants est une démarche non seulement possible, mais qui est aussi viable économiquement

Éliminer la violence contre les enfants permettrait aux gouvernements de faire usage de ces fonds pour d'autres objectifs, de manière plus productive. Les avantages économiques de la prévention de la violence apparaissent de multiples façons. Les dépenses existantes pour la santé, l'éducation et la protection sociale par exemple deviendraient plus efficaces. En plus de cela, une prévention efficace de la violence contre les enfants viendrait à renforcer la formation de capital humain, ayant pour résultat des citoyens plus productifs et mobilisés.

Il ne reste que six ans avant la date butoir de 2030 pour l'accomplissement des Objectifs de Développement Durable (ODD), pourtant le monde est hors course sur la plupart d'entre eux. Le lien mutuel étroit entre le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et les besoins en bien-être des enfants doit être explicitement mis en lumière : la réalisation des droits des enfants, y compris leur droit à être protégés contre la violence, sera vecteur d'accélération pour la réalisation des ODD.

Si certains des ODD ciblent des formes de violence spécifiques, tous les 17 ODD ont d'une façon ou d'une autre une incidence sur la vie des enfants. **Investir dans la protection et le bien-être des enfants ne constitue qu'une partie des efforts qui doivent être entrepris pour garantir un développement axé sur l'humain tout au long du cycle de vie, avec enfants et familles à son cœur.** Une offre de services intégrée qui met la priorité sur la prévention de la violence, s'attaque aux facteurs de risque, renforce les facteurs de protection et assure aux victimes une réponse appropriée doit faire partie inhérente de la planification nationale de développement.

Au cours de mes visites dans les pays et de mes échanges avec les Etats Membres, j'ai pu voir de nombreux exemples positifs de la façon dont les gouvernements augmentent leur investissement en vue d'éliminer toutes les formes de violence contre les enfants. Mais il faut faire plus. Ces exemples de bonnes pratiques peuvent être partagés avec d'autres, et un bon moyen d'y arriver est de faire en sorte qu'ils soient inclus de façon proactive dans les Examens Nationaux Volontaires (ENV) qui sont présentés chaque année lors du Forum Politique de Haut Niveau. Cette note de synthèse vise à donner un aperçu de certains de ces exemples, comme autant de contributions essentielles à toute avancée en matière d'accomplissement des ODD.



Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

I La Note de Synthèse

La Représentante Spéciale du Secrétaire Général chargée de la question de la violence contre les enfants (SRSG-VAC) est entrée en contact avec l'ensemble des 38 Etats Membres ainsi qu'une organisation régionale qui se sont prêtés à l'exercice des Examens Nationaux Volontaires (ENV) soumis au Forum Politique de Haut Niveau, ceci afin d'offrir son appui à la préparation de leurs rapports.²¹ Lorsque opportun, des synthèses furent ensuite présentées aux Coordinateurs·trice·s Résident·e·s des Nations Unies et aux Equipes de Pays ainsi qu'aux Bureaux Régionaux des Nations Unies.

La SRSG-VAC a encouragé le système des Nations Unies à soutenir une approche participative autour du processus national d'ENV et de son suivi, en application de l'approche One UN et en écho à l'Appel à l'Action en faveur des Droits Humains et Notre Programme Commun. Elle a également insisté sur les liens qui se tissent à travers la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble, mettant l'accent sur l'importance d'un investissement accru pour les enfants et soulignant la façon dont un tel investissement pourrait être mis en valeur dans le cadre du processus d'ENV, des rapports périodiques soumis au Comité des Droits de l'Enfant, de l'Examen Périodique Universel ainsi que du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

La SRSG-VAC a également participé à la tenue de dialogues sur les politiques publiques aux niveaux régional et national, a conjointement avec d'autres acteurs organisé des activités lors des événements au sommet du FPHN et de l'Assemblée Générale, et a pris part aux processus de préparation des ENV en plus de ses visites aux pays.

Le Bureau de la SRSG-VAC a entrepris une revue rigoureuse des rapports issus des ENV ainsi que des exposés présentés en direct lors du FPHN 2023, prenant en compte dans sa lecture le prisme de la protection de l'enfance et du genre.²² Enrichie d'exemples extraits des ENV 2023, cette note de synthèse fait état de la façon dont tout investissement opéré dans une approche globale des ODD peut contribuer à prévenir et répondre à la violence contre les enfants.

Ces exemples ne constituent pas une liste exhaustive, mais ils mettent en avant des pratiques prometteuses dans le but d'encourager les Etats Membres à investir davantage pour les enfants et leur bien-être. Cette note partage également d'autres exemples qui ont impressionné la SRSG-VAC lors de ses échanges avec diverses parties prenantes.

LA PROTECTION ET LE BIEN ETRE DES ENFANTS CONCERNE TOUS LES ODD

16



PAIX, JUSTICE ET
INSTITUTIONS
FORTES

Tous les ODD affectent la vie des enfants d'une manière ou d'une autre. Le bien-être des enfants et leur protection contre la violence sont un programme intersectoriel qui va au-delà de l'ODD 16.2. La réalisation des ODD nécessite une

approche intersectorielle et bien coordonnée qui prend en compte les besoins des enfants et la question du genre dans le développement durable, créant un écosystème de soins et de services autour des enfants qui inclut la prévention et la réponse à la violence.



Cibles des ODD qui traitent directement de la violence contre les enfants.

Bien que certaines formes de violence contre les enfants soient abordées dans des cibles spécifiques des ODD, l'Agenda 2030 comprend un ensemble de facteurs susceptibles d'exposer les enfants à un risque de violence ou de contribuer à les en protéger.

4.a
Un environnement éducatif sûr et non-violent

5.2
Éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans les sphères privées et publiques, y compris la traite et les autres formes d'exploitation.

5.1
Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'encontre de toutes les femmes et les filles.

5.3
Éliminer toutes les pratiques néfastes telles que le mariage des petites filles et les mutilations génitales féminines.

8.7
Éliminer toutes les formes de travail des enfants

16.1
Réduire significativement toutes les formes de violence et relatifs taux de mort.

16.2
Mettre fin à l'abus, traite, exploitation and toutes les formes de violence et de tortures à l'encontre des enfants

L'ACCOMPLISSEMENT COMPLET DE TOUS LES ODD ABOUTIRA À DES ENVIRONNEMENTS SÛRS, INCLUSIFS ET ÉPANOUISSANTS POUR TOUS LES ENFANTS

De nombreux facteurs alimentent la violence contre les enfants. Ces facteurs incluent pauvreté, manque d'accès à l'éducation, inégalité de genre, discrimination, systèmes de protection sociale insuffisants, normes sociales de tolérance à l'égard de la violence, et des contextes fragilisés à la suite de catastrophes humanitaires ou naturelles, y compris celles causés par les conflits armés et le changement climatique.

Tous ces défis sont au cœur de l'ensemble des ODD. S'y attaquer grâce à l'accomplissement des ODD permettra de mettre en place un système de protection qui soit sensible aux enfants et au genre. Également, la pleine réalisation des ODD contribuera à éliminer ces problèmes.



Examens Nationaux Volontaires 2023: réflexions fondamentales

Réflexions sur un processus participatif

Les Etats Membres ont décrit une approche de plus en plus participative en ce qui concerne la rédaction de leurs ENV, mettant l'accent sur l'implication d'un grand nombre d'acteurs. Membres de la société civile, du monde académique, du secteur privé, de la jeunesse et des enfants ont ainsi participé à des ateliers, des groupes de discussions et des comités consultatifs permanents des ODD.

Les Etats Membres ont également souligné l'appui qu'ils ont reçu des Nations Unies et de ses agences dans le processus de préparation de leur ENV, incluant des ateliers de validation avec les Equipes de Pays des Nations Unies, des consultations avec les Commissions Régionales, ainsi que des formations et des tables rondes organisées par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies.

Le processus de l'Examen Périodique Universel (EPU) a également offert à tous les Etats Membres l'opportunité de présenter et de partager des exemples d'actions et de bonnes pratiques mis en œuvre dans leur pays en faveur des droits humains, notamment les droits des enfants. Les ENV de 2023 font référence pour chaque pays à leur EPU, décrivant le progrès accompli en vue des recommandations issues de cette revue.

En plus du processus de l'EPU et des rapports soumis régulièrement au Comité des Droits de l'Enfant, un nombre croissant d'Etats Membres fait usage de l'ensemble du système de présentation de rapports au titre des traités relatifs aux droits humains pour mieux mettre en lumière leurs avancées. A ce titre, l'adoption de la Note d'Orientation du Secrétaire Général de juillet 2023 sur l'intégration des droits de l'enfant²³ a fourni une opportunité supplémentaire en faveur de l'inclusion systématique des droits de l'enfant dans le contexte du développement durable ainsi que de l'appui que le système des Nations Unies pour le développement offre aux Etats Membres.

Éléments fondateurs d'un système de protection sensible aux enfants et au genre et des ODD

Une protection sociale durable



Mettre en place un ensemble de soins qui englobent protection et assistance sociale offre aux enfants un environnement protecteur renforcé et peut inclure, par exemple, des transferts monétaires, l'assurance sociale, un régime universel de soins de santé et autres politiques et

programmes facilement disponibles pour les enfants et leurs familles. Ces programmes aident à réduire la pauvreté et l'exclusion qui peuvent, dans des formes et circonstances multiples, constituer des facteurs déclencheurs de la violence contre les enfants. Si la pauvreté n'est pas en soi une cause directe de violence, elle peut par exemple générer du stress pour les familles, les personnes à charge d'enfants et leurs communautés, ce qui accroît le risque de violence, d'abus et d'exploitation des enfants sous la forme, entre autres, de travail des enfants, de mariage d'enfants, de traite et de recrutement dans des groupes criminels.

En lien avec la dépense pour les services sociaux, plusieurs Etats Membres sont actuellement en train d'évaluer le coût de la violence, bien qu'aucun ne fournisse de détails dans leurs ENV. Il est également important de noter les différences de bien-être entre populations urbaines et rurales, les régions difficiles d'accès souffrant d'un manque de services de base et les zones rurales pauvres étant dans l'insuffisance en matière de services de santé, de nutrition ainsi que de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ces problèmes sont particulièrement sensibles pour les enfants en situation de pauvreté en milieu urbain, les enfants qui vivent et travaillent dans la rue ainsi que les enfants des zones rurales, tous pouvant être plus vulnérables face à certaines formes de violence. La mise en œuvre d'une approche intégrée de la dépense et des politiques sociales a fait l'objet, dans les ENV, d'une attention particulière, citant une politique régionale de programmes sociaux pour les enfants, ainsi qu'un sommet économique national de haut niveau comportant un angle thématique centré sur l'approche du développement humain transversale à tous les secteurs.

En plus de cela, un certain nombre d'ENV a mis en exergue l'importance d'une dépense sociale accrue sur la base d'une approche axée sur le cycle de vie, en lien avec le développement du capital humain, et mettant l'accent sur la petite enfance et les enfants en situations de vulnérabilité.

2023 fut une année particulière, avec pour la première fois un examen volontaire effectué par l'Union Européenne. Ceci offre une vue d'ensemble de la façon dont les actions internes et externes de l'UE viennent en appui à la réalisation du Programme 2030. Il est particulièrement important de noter l'adoption en 2021 de la Garantie Européenne pour l'Enfance, qui vise à prévenir et à combattre l'exclusion sociale en garantissant un accès effectif et égalitaire aux services fondamentaux pour tous les enfants. Ces services touchent à l'éducation et aux soins gratuits pour la petite enfance, à l'éducation de haute qualité et inclusive gratuite, aux soins de santé gratuits, au logement adéquat, à une nutrition saine et à l'activité physique.

Des services de santé complets et accessibles



Des services de santé complets et accessibles, y compris en matière de santé mentale et de santé reproductive et sexuelle, et disponibles de diverses manières, sont essentiels au bien-

être et la protection des enfants contre la violence. Les systèmes de santé et leur personnel jouent également un rôle primordial dans la détection, la prévention et la réponse aux cas de violence contre les enfants.

Les ENV ont mis en exergue l'importance de l'accès aux soins de santé, et notamment le concept de régime universel de ces soins. Ils ont également souligné que, malgré le taux accru de problèmes de santé mentale durant la pandémie de COVID-19, son impact sur les enfants demeure généralement insuffisamment reconnu. Il a été pris note d'une augmentation des ressources pour le soutien psycho-social aux enfants, y compris en matière de services d'écoute psychologique associés et coordonnés avec le système éducatif.

Les ENV ont aussi souligné le lien mutuel entre réduction de la violence et accès aux services de santé reproductive et sexuelle pour les femmes, les jeunes et les adolescents. Parmi les diverses actions ont été mentionnés une offre de services d'écoute et un accès consolidé aux centres de services, ainsi que l'incorporation de l'éducation sexuelle complète dans le programme scolaire national.

L'enregistrement des naissances et la délivrance d'actes de naissance



L'enregistrement des naissances constitue la première reconnaissance de l'existence légale d'un enfant et de son identité et fait l'objet d'une cible spécifique des ODD.²⁴ L'enregistrement des naissances et la délivrance d'actes de naissance forment une étape clé de la protection et une condition préalable à l'exercice de tous les autres droits, y compris l'accès aux services par exemple de santé, de protection sociale, d'éducation et de justice. Quand il est offert aux enfants la preuve de leur identité légale dès le premier jour de leur vie, leurs droits en sont mieux protégés et leur accès universel aux services sociaux en est facilité. Pour les enfants, avoir une identité légale peut s'avérer une protection contre le travail, l'exploitation, la traite, la privation de liberté et le mariage. L'importance de l'identité légale et de l'enregistrement des naissances a été soulignée dans les ENV, avec des actions comprenant le renforcement de systèmes d'enregistrement en ligne et l'ouverture de bureaux d'enregistrement mobiles ou satellites afin d'améliorer leur accessibilité, en particulier dans les régions reculées. Dans le même temps, les problèmes divers auxquels font face les familles ont également été notés, tels que les distances longues pour se rendre aux bureaux d'enregistrement et des obstacles opérationnels liés aux systèmes utilisés pour enregistrer la naissance de leurs enfants.

Une éducation sûre et inclusive, y compris en matière de culture digitale et de sécurité en ligne



Tous les enfants ont le droit de recevoir une éducation sûre, inclusive et de qualité, et ce dès

la petite enfance. Recevoir une éducation produit des bénéfices pour toute la vie et de façon intergénérationnelle, non seulement pour l'individu concerné mais aussi l'ensemble de la société, en renforçant la croissance économique et l'égalité, ainsi que la cohésion sociale. L'école peut cependant être également lieu de violences telles qu'intimidation, châtements corporels ainsi qu'exploitation et abus sexuels. Il est donc nécessaire d'assurer un environnement éducatif sûr et non-violent. Ceci fait l'objet d'une cible spécifique des ODD.²⁵

Les ENV ont souligné l'importance d'une éducation sûre et inclusive pour tous les enfants quels que soit l'endroit où ils vivent, leurs circonstances socio-économiques ou leur statut migratoire. Parmi les actions entreprises peuvent être signalés l'allocation de subventions aux familles défavorisées pour le paiement des fournitures scolaires et des repas à l'école, la garantie de l'éducation obligatoire gratuite pour tous, et la mise à disposition de services pour les enfants en situation de handicap en faveur de leur intégration en classes ordinaires.

L'accès aux technologies de l'information et de la communication facilite l'apprentissage, le contact social et la participation des enfants ainsi que la possibilité d'obtenir une protection. La pandémie de COVID-19 a démontré le besoin de garantir un accès équitable à Internet au milieu des fermetures d'écoles et de la transition vers l'apprentissage en ligne. Dans le même temps, le monde numérique peut également mettre les enfants en situation de risques d'exploitation et d'abus, ce qui nuit à leur santé (y compris mentale), leur éducation et leur développement. Un accès universel à Internet, objet d'une cible spécifique des ODD²⁶, doit s'accompagner de mesures de renforcement de la sécurité en ligne pour tous les enfants.

Il a été rapporté un investissement accru pour augmenter les compétences numériques des enfants. Si les ENV font état d'une amélioration de l'infrastructure, avec par exemple la mise en ligne de plateformes éducatives et un plus grand accès aux équipements numériques pour l'apprentissage, le besoin de traiter la question de la cybersécurité pour les enfants, y compris en matière d'intimidation en ligne, fait encore largement face à un manque de reconnaissance. Quelques ENV présentent des développements dans les cadres juridiques et de régulation, des stratégies nationales et régionales pour la sécurité en ligne, ainsi que des programmes ancrés dans leur contexte pour mieux s'attaquer à l'intimidation ou autres formes de violence en ligne.

Un système de justice adapté aux enfants



Les enfants peuvent entrer en contact avec la justice de nombreuses manières différentes, y compris en tant que victimes ou témoins d'un crime, en tant qu'auteurs présumés d'infraction ou comme sujet de procédures de garde d'enfant. Être en contact avec la justice n'équivaut cependant pas à y avoir accès.

L'accès à la justice concerne la possibilité d'obtenir un recours juste et en temps opportun

face à la violation de ses droits. Garantir un accès égal à la justice fait l'objet d'une cible des ODD²⁷ et il est essentiel que tous les enfants puissent bénéficier sans discrimination d'un accès équitable qui soit sensible aux enfants, favorable à leurs moyens d'action et fondé sur une approche multipartite.

Les ENV font mention des cadres légaux, qu'ils soient nouveaux ou déjà en place, pour protéger les enfants de la violence, soulignant l'importance de faire en sorte que les infractions commises contre le droit des enfants d'être protégés de toutes les formes de violence relèvent du droit pénal. Les ENV ont aussi rapporté la prévalence généralisée de la violence basée sur le genre, y compris la violence commise par un partenaire intime. La violence perpétrée par un partenaire intime met les enfants en danger non seulement de violence physique, mais également d'être témoin de violence, ce qui nuit profondément à leur bien-être.

Les ENV listent une série d'actions à l'encontre à la fois des enfants victimes et/ou témoins de crimes mais aussi des enfants qui sont auteurs présumés d'infractions. Les actions en faveur des enfants victimes ou témoins de violence incluent la mise à disposition d'une aide de la part de spécialistes, la création d'unités spéciales de la police qui s'occupent de la gestion des menaces et la coordination en matière de traitement de la violence perpétrée par un partenaire intime, la mise en place de tribunaux à procédure accélérée et d'un accès accru et rapide à la justice, ainsi que le renforcement des systèmes de suivi et d'audit pour une plus grande responsabilisation lorsque sont signalés des cas de violence contre les enfants.

Les enfants auteurs présumés qui sont placés en détention font souvent face à des violations de leurs droits humains, que ce soit en termes de violence, harcèlement ou abus. Par principe, lorsqu'il s'agit d'enfants, il ne faudrait recourir au placement en détention qu'en dernière mesure. Les actions entreprises sur ce sujet mentionnées dans les ENV incluent l'adoption d'une loi sur la justice des enfants permettant de s'écarter du processus pénal ordinaire et de garantir l'accès à l'éducation pour les enfants auteurs présumés, ainsi que la réforme des institutions de détention pour mineurs organisant des programmes d'art-thérapie et des activités de renforcement des compétences sociales et affectives.

En ce qui concerne l'accès des enfants à des dispositifs de signalement, il a été fait mention du droit des victimes à soumettre une plainte, non seulement auprès des autorités nationales mais également auprès des mécanismes internationaux tels que le Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant.

Un système de prise en charge des cas de protection de l'enfance intégrant des mécanismes d'alerte rapide



La meilleure façon d'éliminer la violence contre les enfants est encore de la prévenir. Cela requiert la mise en place de systèmes de prise en charge intégrés, mobilisant des mécanismes d'alerte et de détection rapide ainsi que des services de référencement efficaces bénéficiant à tous les enfants, en particulier les plus vulnérables d'entre eux. Les enfants en situations de pauvreté, vivant dans la rue, enfants migrants, sans papiers, non accompagnés ou en situation de handicap ont besoin d'être protégés par un système s'appuyant sur des circuits de référencement multisectoriels qui incluent des centres de services à guichet unique. Pour qu'un tel système fonctionne, différents secteurs tels que la santé, l'éducation, la protection de l'enfance et les affaires sociales doivent travailler ensemble de manière intégrée.

Un des ENV décrit un cadre national multisectoriel en faveur des enfants et de leurs familles pour la prévention et la réponse à la violence, comprenant des services juridiques, de santé (y compris de santé mentale et de soutien psychologique), d'aide sociale et éducatifs. Un autre rapport mentionne la mise en place de centres d'assistance mobilisant un ensemble de services pour les enfants victimes de violence. Un autre encore fait état d'un registre électronique des cas de maltraitance d'enfant administré en milieu hospitalier, une source de données essentielle qui permet un effort concerté dans la réponse aux situations d'abus et de négligence à l'égard d'un enfant.

Les ENV soulignent aussi la mise en œuvre de lignes d'assistance aux enfants. Ces lignes sont accessibles par téléphone, par message texte ou en ligne, et permettent de signaler des cas de violence contre les enfants, de demander de l'aide et d'être référé à des services, l'accent étant mis sur l'accessibilité des services pour ceux qui vivent en zones rurales ou difficiles d'accès. Un ENV mentionne également l'intégration de plateformes en ligne avec des centres de services en personne.

Le renforcement des normes sociales protectrices et la mobilisation de la communauté



Des relations et des cadres de vie sûrs, enrichissants et bienveillants tout au long de l'enfance sont essentiels à la création du capital humain nécessaire à la construction de sociétés sûres, en paix, justes et inclusives.

A travers le monde, les communautés font montre de normes positives et protectrices en faveur du bien-être des enfants. Le renforcement de ces normes sociales positives encourage des comportements qui aident à prévenir la violence contre les enfants et peut se faire par la mobilisation d'un ensemble d'acteurs, dont les décideurs politiques, les représentants des communautés, les chefs religieux et spirituels, les éducateurs, parents et individus ayant la charge d'enfants.

Les stratégies de changement des attitudes et des normes sociales sont les plus efficaces quand elles sont conduites au niveau de la communauté ou de petits groupes, en particulier lorsqu'elles s'accompagnent d'autres éléments tels qu'un travail législatif ou des formations de compétences nécessaires à la vie en société. Les communautés locales, y compris les organisations religieuses et confessionnelles, jouent un rôle clé à cet égard.

Les stratégies de prévention de la violence qui se montrent efficaces mettent souvent en lumière le besoin de changer les normes sociales négatives, telles que la tolérance du mariage d'enfants comme moyen accepté de sortir de la pauvreté ou le non-signalement de cas de violence par peur de la stigmatisation et par honte. Les ENV mentionnent le besoin de changer les normes sociales néfastes comme partie intégrante des efforts de prévention et de riposte à la violence, en particulier la violence contre les femmes et les filles. Ils reconnaissent que s'attaquer à la violence perpétrée par un partenaire intime nécessite des efforts globaux pour promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Ces efforts vont également remettre en question les normes sociales qui perpétuent la violence tout en renforçant celles qui, positives, favorisent sa prévention, telles qu'une culture de paix et de non-violence.

Un appui aux parents et aux familles, y compris pour promouvoir une discipline positive et non-violente



Les familles et les communautés constituent la première ligne de défense en matière de protection des enfants contre la violence. Pour autant, elles peuvent également être un lieu où la violence contre les enfants se produit. Afin d'appuyer les parents, les individus ayant la charge d'enfants et les familles dans leurs rôles protecteurs, des services intégrés, avec notamment un soutien à la parentalité positive et à la discipline non-violente, doivent être disponibles en complément d'autres services sociaux et de santé.

Les ENV ont mis en exergue des programmes d'appui à la famille comprenant des initiatives telles que les visites aux familles, qui ont produit des résultats positifs en réduisant le stress parental et en améliorant l'état social et affectif des enfants, ainsi qu'un programme éducatif pour les mères pour mieux renforcer les compétences cognitives, physiques et affectives de leurs enfants.

Les ENV ont aussi souligné la vulnérabilité accrue des enfants sans protection parentale et l'importance de passer d'un modèle de placement de ces enfants en institutions vers un modèle en environnement familial soutenu par de solides services d'aide.

Il est fait état de l'implication accrue des parents au sein des communautés liées à l'école comme moyen de prévenir la violence, y compris la violence sexuelle et l'intimidation à l'école. A cet effet, il est mentionné une campagne de sensibilisation destinée aux parents concernant la protection des enfants contre la violence sexuelle.

Participation et implication des enfants



L'accomplissement des ODD requiert la participation et un partenariat inclusifs des enfants aux niveaux local, national, régional et mondial. Opérée en adéquation avec leur capacité en développement, la mobilisation des enfants dans les processus de décision²⁸ contribue à un renforcement en matière de protection, prévention et réponse à la violence. Leur participation décisive en tant qu'«agents du changement»²⁹ pour un développement positif et pacifique n'est pas seulement vecteur d'épanouissement pour chaque enfant individuellement mais pour toute une génération, et renforce leur sentiment d'appartenance en qualité de citoyens du monde.

Des espaces publics qui soient sûrs, inclusifs et accessibles sont essentiels pour nourrir la participation des enfants. Lorsque les enfants s'engagent dans des activités civiques avec leurs pairs et des adultes participants, cela aide à approfondir les visions et la compréhension sociétales des droits des enfants, crée un environnement propice à la prise de parole et mobilise les voies de recours contre les injustices subies par les enfants et leurs pairs.

La participation des enfants et de la jeunesse dans le développement des ENV, y compris dans le cadre de groupes de discussions, de sondages et d'enquêtes, ainsi que leur participation au sein d'organes législatifs municipaux via, par exemple, les conseils affiliés des enfants, ont été soulignées. Dans certains cas, les enfants ont rédigé et façonné un rapport parallèle ou contribué sous la forme d'un chapitre par la suite intégré au rapport national.

L'activisme des enfants et des jeunes pour la réalisation des ODD a également été mis en lumière, citant leurs activités de volontaires, telles que pour nettoyer des plages, ramasser des déchets et planter des arbres. Certains ENV ont donné en exemples des actions liées à des programmes éducatifs ou dans le domaine de la santé.

La participation des enfants dans les processus de prise de décision au niveau national a aussi fait l'objet d'une mention, dans le cadre de programmes tels que le parlement des enfants, les dialogues nationaux et la mobilisation au sein de conseils des jeunes.

De jeunes individus (habituellement âgés de plus de 18 ans) prennent également part au développement des politiques internationales, en qualité de membres de leurs délégations nationales aux Nations Unies auprès du FPHN et de l'Assemblée Générale, rappelant l'importance de la continuité des mécanismes de participation.

La SRSV-VAC prend note du fait que les enfants ne sont pas toujours mentionnés de façon explicite dans les ENV : des terminologies telles que jeunesse et jeunes sont parfois utilisées de manière interchangeable pour désigner des individus âgés de moins de 18 ans. Il demeure important que les ENV reconnaissent que la situation des enfants, y compris en ce qui concerne la violence, s'avère qualitativement différente de celle des jeunes.

En conclusion

L'élimination de la violence contre les enfants fait l'objet d'un engagement politique croissant. Cependant, pour toute action entreprise à cet effet, celle-ci se produit encore largement en vase clos. **Il faut un changement de paradigme. Ce qui manque est un investissement solide et soutenu pour bâtir un ensemble intégré de services sociaux autour des enfants et des familles, comme un cordon protecteur contre la violence. Un investissement qui cible les causes premières et les facteurs déclencheurs de la violence pourra à son tour servir d'accélérateur dans l'accomplissement des ODD.**

Il reste moins de six ans jusqu'à la fin de la période de réalisation des ODD et le monde n'est pas en bonne voie pour tenir la promesse faite par le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030 d'éliminer toutes les formes de violence contre les enfants.

Les gouvernements reconnaissent de plus en plus qu'investir pour les enfants à travers des services sociaux intégrés, notamment afin d'éliminer la violence contre les enfants, se justifie largement économiquement. Ils s'appuient sur les résultats d'études mesurant le coût de la violence contre les enfants au niveau national et font la projection du retour sur investissement de sa prévention. Ces initiatives fondées sur des éléments probants devraient être encouragées et leur expérience largement disséminée.

La Représentante Spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants continuera à aider et mettre en contact les Etats Membres meneurs de progrès et champions en devenir pour les enfants, afin qu'ils puissent apprendre les uns des autres, ce faisant créant une communauté de pratiques. Avec de plus en plus d'Etats Membres adoptant cette approche, cela aidera à faire pivoter le mode de travail commun vers des partenariats mutuels contextuels qui favorisent la coopération sud-sud, nord-sud et triangulaire.

En 2024, le Mandat de la SRSV-VAC commémore 15 ans de travail avec et pour les enfants par un encouragement à augmenter l'investissement pour les enfants et leur bien-être. La Représentante Spéciale se réjouit du dialogue à venir avec des Etats Membres toujours plus nombreux sur cette question fondamentale.

Notes

1. Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246970>
2. Voir <https://data.unicef.org/resources/child-labour-2020-global-estimates-trends-and-the-road-forward/>
3. Le changement climatique démultiplie l'occurrence du travail des enfants, en particulier dans l'agriculture où se concentre 70% du travail des enfants (https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_905673/lang--en/index.htm).
4. Voir <https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation/>
5. Voir <https://data.unicef.org/topic/child-protection/violence/violent-unions/>
6. Voir UN Global Study on Children Deprived of Liberty United Nations Global Study on Children Deprived of Liberty | OHCHR, A/75/183: Report on ending immigration detention of children and seeking adequate reception and care for them | OHCHR
7. Voir <https://data.unicef.org/topic/child-protection/violence/violent-discipline/#:~:text=In%20a%20majority%20of%20countries,of%20violence%20experienced%20by%20children>
8. Voir <https://www.unicef.org/press-releases/children-bearing-brunt-stalled-progress-extreme-poverty-reduction-worldwide>
9. Voir [https://doi.org/10.1016/S2352-4642\(22\)00033-5](https://doi.org/10.1016/S2352-4642(22)00033-5)
10. Voir [www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642\(22\)00033-5/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642(22)00033-5/fulltext)
11. Voir www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2022/GLOTiP_2022_web.pdf, and <https://publications.iom.int/books/global-estimates-modern-slavery-forced-labour-and-forced-marriage>
12. Voir www.who.int/publications/i/item/9789240062085
13. Voir <https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage/>
14. Voir www.unicef.org/reports/state-worlds-children-2021
15. Voir www.who.int/publications/i/item/9789240062085
16. Voir www.ohchr.org/en/speeches/2022/07/children-affected-armed-conflict-and-violence
17. Voir <https://www.unicef.org/media/147931/file/The%20climage-changed%20child%20-%20Report%20in%20English.pdf>
18. Voir www.unicef.org/media/105376/file/UNICEF-climate-crisis-child-rights-crisis.pdf
19. Voir <https://violenceagainstchildren.un.org/news/violence-prevention-dividend-why-preventing-violence-against-children-makes-economic-sense>
20. Voir <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2021/08/03/violence-in-schools-leads-to-11-trillion-in-lost-lifetime-earnings>
21. Les 38 Etats Membres des NU qui ont soumis un ENV sont : Bahreïn, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Canada, République centrafricaine, Comores, Chili, Croatie, République Démocratique du Congo, Fidji, France, Guyana, Islande, Irlande, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Maldives, Mongolie, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Singapour, Slovaquie, Saint-Kitts-et-Nevis, Tadjikistan, Timor-Leste, Turkménistan, République-Unie de Tanzanie, Ouzbékistan, Viet Nam, Zambie. L'Union Européenne a présenté un rapport régional.
22. Voir la Note OSRSG-VAC 2022 VNR Brief pour plus de détails sur la façon dont les risques, facteurs déclencheurs et protecteurs de la violence sont liés aux 17 résultats des ODD : https://violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/2030_agenda/seeing_the_sustainable_development_goals_and_voluntary_national_reviews_through_a_child_protection_lens_2022.pdf
23. Voir <https://www.ohchr.org/en/documents/tools-and-resources/guidance-note-secretary-general-child-rights-mainstreaming>
24. ODD Cible 16.9: garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.
25. ODD Cible 4.a: Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous
26. ODD Cible 9c: Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable.
27. ODD Cible 16.3: Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
28. ODD Cible 16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
29. Transformer notre Monde : Préambule, paragraphe 51, du Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030.



BUREAU DU REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION
DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS